

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 398-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 314-14 AFIN DE PRÉVOIR DES MODALITÉS APPLICABLES AUX CAPTEURS SOLAIRES ET DE PRÉCISER CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE LES NORMES RELATIVES AUX ABRIS D'AUTO

Le projet de règlement concerne des modalités applicables aux capteurs solaires et de préciser certaines définitions ainsi que les normes relatives aux abris d'auto.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 19 avril, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 25 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire